

ANNEXE 8 - illustration de notes aux états financiers intermédiaires trimestriels

(états financiers trimestriels)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

au 30/06/N

(unité : en 1000 TND)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/N sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputées en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/N ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/06/N, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/06/N ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/N à 25.800 KDT et se détaille ainsi :

<u>Désignation du titre</u>	<u>Nre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 30-06-N</u>	<u>% actif net</u>	<u>% du capital de l'émetteur</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés					
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		9.000	12.000	41,6%	
<u>Actions</u> actions société (a) actions société (b) actions société (c)					
<u>Droits</u> droits d'attribution société (c) droits préférentiels de souscription (d) droits préférentiels de souscription (e)					
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote		960	1.000	3,5%	
<u>Actions</u> actions société (f) actions société (g)					
<u>Droits</u> droits d'attribution société (h) droits préférentiels de souscription (i)					
<u>Autres valeurs</u> Certificats d'investissement société (j)					
Titres des OPCVM		1.400	1.500	5,2%	
<u>Actions des SICAV</u> actions SICAV (1) actions SICAV (2)					
<u>Parts des fonds communs</u> Parts du fonds commun (1) Parts du fonds commun (2)					
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		9.200	9.300	32,2%	

Obligations de sociétés				
Obligations admises à la cote				
obligations société (k)				
obligations société (l)				
obligations société (m)				
Obligations non admises à la cote				
obligations société (n)				
obligations société (o)				
Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier		1.950	2.000	6,9%
BTNB (1)				
BTNB (2)				
emprunt d'Etat (1)				
emprunt d'Etat (2)				
TOTAL		22.510	25.800	89,4%

Les actions admises à la cote ayant fait l'objet d'une évaluation sur la base du cours boursier le plus récent déduction faite d'une décote de 12% se détaillent ainsi :

Désignation des actions	Cours boursier le plus récent (en DT)	Valeur base d'évaluation(en DT)
- Actions société (a)	30	26,40
- Actions société (b)	48	42,24

Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 2 200 KDT pour la période du 01/04 au 30/06/N contre 1950 KDT au 30/06/N-1 et se détaillent ainsi :

	Trimestre 2 N	Trimestre 2 N-1
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	700	580
des actions et valeurs assimilées non admises à la cote	150	50
des titres OPCVM	50	50
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
revenus des obligations		
- intérêts	1.030	958
- primes de remboursement	20	12
revenus des titres de créance émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts	250	300
TOTAL	2.200	1.950

Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au J/M/N à 2 500 KDT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle	% actif net
Placements monétaires				
<u>Emetteur (1)</u>		1.400	1.400	4,9%
Billets de trésorerie				
Certificats de dépôt				
<u>Emetteur (2)</u>		1.100	1.100	3,8%
Billets de trésorerie				
Certificats de dépôt				
TOTAL		2.500	2.500	8,7%

Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/04 au 30/06/N à 100 KDT contre 75 KDT pour la période du 01/04 au 30/06/N-1 et présente le montant des intérêts courus au titre de la période (N) sur les bons de trésor, les billets de trésorerie et les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

	Trimestre 2 N	Trimestre 2 N-1
intérêts des bons de trésor	25	14
intérêts des billets de trésorerie	40	36
intérêts des certificats de dépôt	35	25
TOTAL	100	75

Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/N-1

Montant

Nombre de titres

Nombre d'actionnaires

Souscriptions réalisées

Montant

Nombre de titres émis

Nombre d'actionnaires nouveaux

Rachats effectués

Montant

Nombre de titres rachetés

Nombre d'actionnaires sortants

Capital au 30-06-N

Montant

Nombre de titres

Nombre d'actionnaires

4. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société (X) au J/M/N se détaillent ainsi :

	30-06-N	30-06-N-1	31/12/N-1
- Titres à livrer	13	15	5
- Titres à recevoir	3	2	-
- Participation à libérer	21	10	14